

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 A 00684

Numéro SIREN : 814 197 869

Nom ou dénomination : Mme Aurélie WOILLE Né(e) BEUGIN

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2021 sous le numéro de dépôt 3511

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

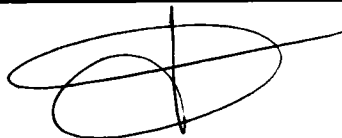
cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise EIRL BEUGIN AURELIE				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 5 Place de Rheims				62100 CALAIS		
SIRET 81419786900013						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2020		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	511 345	012	511 345
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	31 087	030	10 291
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	542 431	048	10 291
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	18	070	18
		Autres * (3)	072	29 831	074	29 831
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	136 668	086	136 668
	Charges constatées d'avance *		092	239	094	239
	Total II		096	166 756	098	166 756
	Total général (I + II)		110	709 187	112	10 291
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)			132		
	Report à nouveau			134	84 510	
	Résultat de l'exercice			136	113 885	
	Provisions réglementées			140		
Total I			142	198 395		
Provisions pour risques et charges			154	1 918		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	428 681	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	5 125	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 34 780)			172	64 778	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III			176	498 584		
Total général (I + II + III)			180	698 897		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	386 511
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 773
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme à l'original
le 27/05/21



②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EIRL BEUGIN AURELIE

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210				
	Production vendue	biens	215				
		services *	217				
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222				
	Production immobilisée*		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
	Autres produits		230	697			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	445 596			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stocks (marchandises)*		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	74 839			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 710)		244	12 985			
	Rémunérations du personnel*		250	116 682			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	66 921			
	Dotations aux amortissements*		254	6 259			
	Dotations aux provisions		256	1 918			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262	3 294			
Total des charges d'exploitation (II)			264	282 898			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	162 698			
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (V)				8 312			
Produits exceptionnels (IV)				999			
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 }				4 094			
Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	37 406			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)			310	113 885			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	113 885	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	37 406			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU -TE (44. octies et octies A) 987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44. quindécies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991	Investissements outre-mer 344					
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	BUD (44 sexdecies) 992						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990					
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	151 291	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	151 291	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : EURL BEUGIN AURELIE						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	511 345	402		404		406	511 345				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	24 494	452		454		456	24 494				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	6 732	472	1 773	474	1 912	476	6 593				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	542 570	492	1 773	494	1 912	496	542 431				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 836	542	2 836	544		546	5 672				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	3 107	562	3 423	564	1 912	566	4 618				
TOTAL		570	5 943	572	6 259	574	1 912	576	10 291				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1 CENTRALE		2 PHOTOCOPIEUR		3		4		5			
		TELEPHONIQUE											
		6		7		8		9		10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	1 524	1 524											
2	387	387											
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	1 912	580	1 912	582	584	586	588	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BEUGIN AURELIE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622	1 918	624		626	1 918
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	1 918	684		686	1 918

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
		982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	6 978	381	6 978
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	42 998	380	42 998
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : EIRL BEUGIN AURELIE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	444 899	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	444 899	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	624	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	624	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	4 680	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	50 230	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3 294	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	58 204	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137
		387 319	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	386 695
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	444 899	Effectifs au sens de la CVAE *
	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0	1 / 0 1 / 2 0 2 0 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 0
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".